



Retour sur la rencontre avec le Préfet organisée à la demande de nos huit associations, unions et fédérations composantes de notre dynamique interfédérale ligérienne

Ce mercredi 28 septembre 2022, nous avons été reçus à 17h à la Préfecture par M. Marc André, directeur adjoint de cabinet, par Mme Delphine Martineau, Responsable Parcours à la Délégation territoriale 44 de l'Agence Régionale de Santé et par Mme Carine Vérité, Directrice adjointe Départementale 44 de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité.

Nous, représentants des 8 associations, unions et fédérations avons remis à M. le Directeur adjoint de Cabinet la lettre ouverte que nous avons établie sur la crise des métiers de l'humain, l'enjeu du prendre soin.

M. le Directeur adjoint de Cabinet s'est engagé à remettre le soir même cette lettre à M. le Préfet.

La rencontre a duré 1h, nos interlocuteurs se sont montrés constamment attentifs, ont posé des questions, pris des notes, mesuré les différents enjeux que nous avons exposés, et compris la gravité de la situation. Nous avons été assurés que l'ensemble de nos préoccupations seraient remontés au Préfet dans la soirée. Nous avons également demandé que la Préfecture puisse faire le relais avec les Départements, acteurs essentiels pour nos établissements et services, pour nos associations.

Nous avons commencé par nous satisfaire de cette mobilisation massive des établissements et services, des associations de la Région, regroupant **plus de 1 500 personnes à Nantes**, pour **rendre les clés de nos établissements !**

Nous avons précisé que ce chiffre était très important au regard du fait que la majorité des salariés de nos institutions n'avaient pas pu se déplacer car l'action sociale ne peut s'interrompre.

Ce mouvement a donc été largement suivi et il est le signe d'une situation extrêmement critique.

Nous avons rappelé les 3 points clés de nos revendications, que nous avons lus, puis commentés, de façon complémentaire pour nos 8 associations, unions et fédérations, portant sur la reconnaissance des métiers du soin et de l'accompagnement.

Nous avons ainsi demandé en urgence :

- **La revalorisation salariale des personnels oubliés et exclus du Ségur,**
- **La prise en compte et la compensation totale de l'inflation,**
- **L'effectivité des annonces gouvernementales en matière d'équité de traitement.**

Pour illustrer ces propos, de nous-mêmes, ou répondant aux questions de nos interlocuteurs, nous avons pu aborder différents points permettant d'illustrer concrètement les problématiques que nous avons souhaité mettre en avant collectivement :

- **Des éléments financiers comprenant :**

- ✓ le niveau des rémunérations en berne, avec une augmentation de 10% de nos salaires sur 20 ans, non comparable à l'augmentation du SMIC de 60% sur la même période, qui constitue un élément majeur de démotivation des salariés à rester dans notre secteur ou à y entrer
- ✓ l'absence d'évolution salariale pour nombre de métiers de notre secteur, en dessous du SMIC par application de notre convention collective et pour lesquels nous devons verser une indemnité différentielle pour atteindre le SMIC. De ce fait, notre convention, basée sur une évolution salariale tous les 2, 3 ou 4 ans selon les grilles, ne fonctionne plus et le salarié voit sa rémunération bloquée jusqu'à plus de 10 ans d'affilée
- ✓ une inquiétude majeure sur l'inflation, qui ne rentre pas dans les taux d'évolution des dotations quand il y en a. Quelles conséquences au quotidien pour les personnes que nous accompagnons ? doit-on cesser de chauffer dans les structures d'hébergement ?
- ✓ malgré les engagements pris par l'Etat et les collectivités, une situation disparate de versement des dotations Ségur, amenant à fragiliser les plus petites de nos associations en faisant reposer sur elles les avances de trésorerie

- **Des éléments sur le sens**

- ✓ qualifiés d'essentiels au moment de la crise sanitaire, nos personnels sont aujourd'hui redevenus invisibles, et oubliés pour une partie pour les métiers administratifs et de services généraux
- ✓ les salariés peuvent ainsi peuvent faire le choix du privé lucratif, position contraire à leurs valeurs mais leur apportant des rémunérations décentes
- ✓ le défaut de reconnaissance de l'utilité sociale de nos métiers, l'absence de visibilité positive de nos métiers et de leur impact social positif au niveau national dévalue nos métiers et creuse le déficit de l'attractivité
- ✓ la nécessité d'une simplification des normes et d'un retour de nos professionnels au cœur métier, raison de leur engagement. La multiplication des reportings distancie du rapport humain avec la personne accompagnée, qui a fait choisir ce métier à nos professionnels
- ✓ l'impossibilité des employeurs à expliquer les choix de l'Etat en matière de distinction
 - d'une part des personnels gratifiés d'une revalorisation tandis que d'autres ne le sont pas, qu'alors que nous ne travaillons qu'en équipe pluridisciplinaire où l'apport de chacun est nécessaire pour tous
 - et d'autre part des secteurs fermés à la revalorisation salariale comme l'insertion par l'activité économique
- ✓ l'accroissement légitime des exigences de l'Etat, notamment avec la mise en œuvre de l'évaluation HAS en 2023, mais qui devient incompréhensible alors que le secteur se délite chaque jour

- **Des éléments sur les bénévoles, comprenant**

- ✓ Le risque de découragement des bénévoles actuels, s'investissant pour le bien commun, pour un projet sociétal, et devant faire face notamment à des risques financiers en matière de trésorerie, de risques prudhommaux, etc.
- ✓ La vacance des adhésions des bénévoles, y compris dans les associations de parents, traditionnellement plus spontanément investies dans la vie associative

- **Des éléments sur la pénurie de personnel**

- ✓ Une pénurie hors norme, jamais constatée amenant les employeurs à accepter les conditions des salariés, plus exigeants sur leur rythme de travail, l'articulation vie professionnelle vie personnelle, et les amenant à avoir recours à des cabinets libéraux pour compléter les prestations par exemple au plan sanitaire
- ✓ Une inquiétude majeure devant l'absence de professionnels amenant les employeurs :
 - soit au recours à l'intérim, qui constitue un facteur aggravant au niveau financier et qui est utilisé par un certain nombre de professionnels parce qu'ils vont redevenir maîtres de leur temps de travail, leurs périodes de congés, et avoir un niveau de rémunération supérieur
 - soit à du personnel non qualifié amenant à des prises de risques pour les employeurs à l'égard des personnes accompagnées, par manque de connaissance de ces publics
- ✓ Des étudiants qui n'arrivent plus en école de formation, et pour ceux qui y vont, une partie importante qui déserte en cours de route
- ✓ De la solution que peut constituer l'apprentissage, mais qui ne peut tout résoudre, car il faut garder un équilibre entre personnels qualifiés et personnels en cours de formation pour assurer des accompagnements de qualité
- ✓ Des fermetures de service, d'établissement, temporairement ou durablement, de la non mise en œuvre de mesures y compris de protection judiciaire, amenant nos associations à ne pas pouvoir mettre en œuvre les missions qui leur sont confiées par les pouvoirs publics et qui sont leur raison d'être

Nous estimons avoir eu le temps de déployer tous les éléments que nous souhaitions faire remonter, dans le cadre de cet échange, où l'écoute a été de grande qualité.

Nous avons conclu en faisant le constat d'un tableau noir et malgré cela de notre engagement indéfectible, mais qui doit s'assortir d'une prise en compte des pouvoirs publics au risque d'un effondrement de nos organisations et du projet de société incluant les personnes les plus fragiles.

M. le directeur-adjoint de Cabinet, Mmes représentant la DDETS et DT-ARS ont pris la mesure de ce paysage sombre, et nous ont assuré du relais qui serait fait au Préfet, et aux Ministères.

Nous restons mobilisés

et attendons les suites qui seront données à cette mobilisation sans précédent.

Signataires : APF France Handicap, CNAPE Pays de la Loire, FAS Pays de la Loire, FEHAP Pays de la Loire, Mutualité Française Pays de la Loire, Délégation Régionale NEXEM Pays de la Loire, UNAPEI Pays de la Loire, URIOPSS Pays de la Loire